



ARRÊTÉ N° 2024/03

Portant commissionnement de Monsieur VARRY Fabrice, Responsable du Service de la Police Municipale de Salleboeuf en matière de bruit

Le Maire de la commune de SALLEBOEUF,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21, L2212-1 et L2213- à L2213-4 ;

VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 571-17, L 571-18 et R 571-92 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment son article R 1337-7 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage sur le département de la Gironde ;

VU l'arrêté municipal P0005/2023 portant nomination par voie de mutation de Monsieur VARRY Fabrice en qualité de brigadier de Police Municipale,

CONSIDÉRANT que cet agent de Police Municipale a participé aux formations nécessaires en matière de bruit,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur VARRY Fabrice, Responsable du service de la Police Municipale de Sallebœuf est commissionné afin de procéder à la constatation sur le territoire communal des infractions aux règles relatives à la lutte contre les bruits de voisinage.

Article 2 : Le présent arrêté, accompagné par une ampliation de l'acte de recrutement de Monsieur VARRY Fabrice, sera transmis au Tribunal Judiciaire compétent en vue de son assermentation.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié, publié et pourra être consulté conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Sallebœuf.

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux sis 9 rue Tastet 33000 BORDEAUX.

Article 5 :

- Madame le Maire de la commune de SALLEBOEUF,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la commune de SALLEBOEUF,
- Monsieur le chef de la Brigade de Gendarmerie de Tresses,
- Le Tribunal Judiciaire

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SALLEBOEUF, le 08 Janvier 2024

**Le Maire,
Nathalie MAVIEL**

